

Séance du Conseil d'administration du 13 mars 2026

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice 28

Membres présents : 12

Membres représentés : 5

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation du compte financier 2025 de la Fondation UTBM

Vu la décision du conseil de gestion de la Fondation UTBM statuant électroniquement qui a approuvé à l'unanimité des membres votants le compte financier 2025 de la Fondation UTBM et l'ensemble de ses éléments.

Liste des annexes à la délibération :

- Balance Fondation 2025
- Bilan 2024 Fondation UTBM et Compte de résultat 2025 Fondation UTBM
- Annexe 2024 Fondation UTBM
- La présentation de l'ordonnateur au conseil de gestion faisant état de rapport financier
- Les 2 tableaux Autorisations budgétaires et Situation patrimoniale pour vote ;
- Le tableau Dépenses par destination et recettes par origine pour information, les tableaux autorisations d'emplois et opérations pluriannuelles étant sans objet.

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le compte financier 2025 de la Fondation UTBM et l'ensemble de ses éléments notamment :

- 7886 € d'autorisations d'engagement en fonctionnement
- 7861 € de crédits de paiement en fonctionnement
- 6000 € de recettes
- - 1861 € de solde budgétaire
- Un résultat patrimonial déficitaire de 2026 €
- Une insuffisance d'autofinancement de 2020 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 2026€
- Un prélèvement de la trésorerie de 1861 €.

Abstention(s) : 1

Votants : 17

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 16

Pour : 15

Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Par délégation,
la Directrice Générale des services,

Virginie FICHTER



KPMG S.A.
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9

Fondation de l'Université de Technologie de Belfort- Montbéliard

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
4 rue du Château – 90400 Sevenans

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9

Fondation de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

4 rue du Château – 90400 Sevenans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard,,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 3 mars 2026

KPMG S.A.

Signature numérique

de Philippe Gatta

Date : 2026.03.03

17:15:35 +01'00'

Philippe Gatta
Associé

Philippe
Gatta

Actif		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles					
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières					
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
Total I					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
	Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés				
	<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
	Autres				165
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		57 007		57 007	58 868
Charges constatées d'avance					
Total II		57 007		57 007	59 033
Frais d'émission des emprunts (III) X X X					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		57 007		57 007	59 033

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires	50 000	50 000
	Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation			
Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
Report à nouveau		7 411	
Excédent ou déficit de l'exercice		-2 026	7 411
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consommables		1 622	1 622
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		57 007	59 033
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV			
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		57 007	59 033

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		8 300
	Mécénats	6 000	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
Total I		6 000	8 300
CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes		
	Aides financières	8 026	889
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
Total II		8 026	889
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
PRODUITS FINANCIERS :			
	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III			
CHARGES FINANCIERES :			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V			
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		6 000	8 300
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		8 026	889
EXCEDENT OU DEFICIT		-2 026	7 411
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
TOTAL			

Présentation de la Fondation

Présentation de la Fondation

La Fondation de l'Université de Technologie Belfort – Montbéliard a été créée par délibération du Conseil d'Administration de l'Université de technologie Belfort – Montbéliard (UTBM) en date du 20 juin 2008, dans les conditions prévues par l'article L. 719-12 du code de l'éducation. Les statuts de la fondation ont été modifiés par délibération du 4 octobre 2019 dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux fondations universitaires notamment les articles R719-194 à R719-205 du Code de l'Education.

La fondation est rattachée à l'UTBM ; elle n'a pas de personnalité morale. Elle est gérée sous forme d'un budget annexe disposant de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un bureau. Le président, désigné en son sein par le conseil de gestion, assure la représentation de la fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil de gestion dans le respect des statuts de la fondation. Il peut recevoir délégation de signature du directeur de l'UTBM. Le président de la fondation est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la fondation.

La fondation s'est dotée de nouveaux statuts actés par délibération du conseil d'administration du 15 décembre 2023 et d'un règlement intérieur dans la perspective de développer une logique de partenariat et par incidence, le niveau de ses financements et le développement de ses actions.

Les dotations initiales versées par les membres fondateurs s'élèvent à 284 120 €.

Fondateurs	Montant
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	50 000
Centre de Recherche Electrotechnique de Belfort	184 120
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	50 000
Total	284 120

La part non consommée de ces dotations est enregistrée en « Fonds propres ». A la clôture de l'exercice 2025, elle s'élève à 50 000 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

Niveau des produits et des charges et niveau de la dotation consommable

Les produits 2025 de la fondation sont faibles, seulement 6 000 € de mécénat LISI, les charges ne le sont guère moins 8 026€ dont 7640 € au titre de formation.

Le compte du Crédit Agricole a été soldé. Les derniers frais de gestion trimestriels nous ont été remis mais 144 € de frais de clôture nous sont restés à charge. Le solde a été transféré sur le compte au Trésor qui s'élève maintenant 57 006.99 €.

Principes, règles et méthodes comptables

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan arrêté au 31/12/2025 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste.

Le compte de résultat présente un solde négatif de 2 026 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les données sont présentées en euros.

Règles générales

L'article L.719-12 du Code de l'Education prévoit que les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique s'appliquent aux fondations universitaires, dans les conditions fixées par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, et ce, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décret en Conseil d'Etat (décret n°2013-756 du 19 août 2013 codifiant les articles R719-194 à R719-205 du Code de l'éducation relatifs aux fondations universitaires).

Les fondations universitaires doivent établir des comptes annuels conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux règles prévues dans le Plan Comptable Général.

Selon ce règlement et selon l'article R719-201 du Code de l'Education, Le budget et le compte financier de la fondation universitaire sont annexés à ceux de l'établissement. La fondation est un budget annexé de l'université et non plus un budget annexe.

La double autorité de tutelle de l'établissement a pris acte de cette spécificité dans la nouvelle instruction comptable commune parue au BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022. Des comptes sont désormais dédiés aux fondations universitaires dans le plan de comptes commun applicable aux organismes publics dépendant de l'Etat en application du titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les éléments des états financiers de la fondation ne doivent plus être intégrés à celles de l'établissement.

La fondation dispose de maquettes spécifiques de bilan et de compte de résultat, distinctes de celles de l'établissement.

Méthodes comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de plan de compte et comparabilité des exercices

Depuis 2020, la dotation consommable et le cumul des prélèvements annuels sont clairement identifiés sans contraction.

En 2023, le plan de compte a évolué pour se rapprocher de celui des associations auxquelles les fondations universitaires sont assimilées pour la réglementation comptable.

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives au bilan

Actif immobilisé

Néant

Actif circulant

Etat des créances :

Néant

Fonds propres

Composition des fonds propres :

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale versée par les fondateurs et des versements ultérieurs.

Dotation :

Les dotations des membres fondateurs sont enregistrées pour partie en dotations consommables, susceptibles d'être utilisées par la Fondation, et pour partie en dotations non consommables, selon les critères réglementaires qui obligent les fondations à conserver 50% de la dotation initiale versées par les personnes publiques. Le montant de la dotation à l'origine de la fondation s'élevait à 284 120 €.

Au 31 décembre 2025, le solde net des dotations consommables s'élève toujours à 1 622 € et celui des dotations non consommables à 50 000 €.

Traitement des dotations consommables :

Selon la méthode comptable induit par le règlement ANC 2018-06, un produit représentatif de la quote-part de la dotation consommée est constaté pour traduire comptablement en partie double la consommation des dotations consommables.

Tableau de variation des fonds propres :

En €	2024	+	-	2025
Dotation initiale	287 515			287 515
Dotation consommée	235 893			235 893
Dotation restante	51 622			51 622
<i>Dont dotation non consommable</i>	50 000			50 000
<i>Dont dotation consommable</i>	1 622			
Réserves				
Report à nouveau	7 411			5 385
Résultat			2026	
Total	59 033			57 007

Provisions pour risques et charges

Néant

Dettes

Néant

Disponibilités

Le compte du Crédit Agricole a été soldé. Les derniers frais de gestion trimestriels nous ont été remis mais 144 € de frais de clôture nous sont restés à charge. Le solde a été transféré sur le compte au Trésor qui s'élève maintenant 57 006.99 €.

Informations relatives au compte de résultat

Produits d'exploitation

Ressources de la Fondation :

Les ressources de la Fondation sont constituées :

- Des dons et legs ;
- Des produits financiers ;
- Pour le solde, de la quote-part de la dotation initiale virée au compte de résultat.

Comptabilisation des dons :

Les dons encaissés ou dont l'engagement est certain au 31 décembre sont comptabilisés en ressources de l'exercice en ressources liées à la générosité du public. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

Les produits de l'exercice sont constitués de dons ; ils s'élèvent 6 000 €.

Produits financiers

Néant

Charges d'exploitation

Les charges de l'exercice sont relatives à la gestion courante de la fondation : frais financiers, affiche, frais de mission et formation.

Résultat exceptionnel

Néant

Autres informations

Effectif

Néant

Engagements financiers

Néant

Actif		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles					
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières					
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
Total I					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
	Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés				
	<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
	Autres				165
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		57 007		57 007	58868
Charges constatées d'avance					
Total II		57 007		57 007	59 033
Frais d'émission des emprunts (III) X X X					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		57 007		57 007	59 033

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires	50 000	50000
	Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation			
Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
Report à nouveau		7 411	
Excédent ou déficit de l'exercice		-2 026	7411
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consommables		1 622	1622
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		57 007	59033
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV			
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		57 007	59 033

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		8300
	Mécénats	6000	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
Total I		6000	8300
CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	8026	889
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
Total II		8026	889
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
PRODUITS FINANCIERS :			
	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III			
CHARGES FINANCIERES :			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V			
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		6000	8300
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		8026	889
EXCEDENT OU DEFICIT		-2026	7411
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
TOTAL			

FONDATION DE L'UNIVERSITE DE
TECHNOLOGIE BELFORT - MONTBELIARD



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2025

Présentation de la Fondation	3
Présentation de la Fondation	3
Faits caractéristiques de l'exercice	4
Niveau des produits et des charges et niveau de la dotation consommable	4
Principes, règles et méthodes comptables	4
Règles générales	4
Méthodes comptables générales	5
Changement de plan de compte et comparabilité des exercices	5
Correction d'erreur	5
Informations relatives au bilan	6
Actif immobilisé	6
Actif circulant	6
Fonds propres	6
Provisions pour risques et charges	7
Disponibilités	7
Informations relatives au compte de résultat	7
Produits d'exploitation	7
Charges d'exploitation	8
Autres informations	8
Effectif	8
Engagements financiers	8

Présentation de la Fondation

Présentation de la Fondation

La Fondation de l'Université de Technologie Belfort – Montbéliard a été créée par délibération du Conseil d'Administration de l'Université de technologie Belfort – Montbéliard (UTBM) en date du 20 juin 2008, dans les conditions prévues par l'article L. 719-12 du code de l'éducation. Les statuts de la fondation ont été modifiés par délibération du 4 octobre 2019 dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux fondations universitaires notamment les articles R719-194 à R719-205 du Code de l'Education.

La fondation est rattachée à l'UTBM ; elle n'a pas de personnalité morale. Elle est gérée sous forme d'un budget annexe disposant de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un bureau. Le président, désigné en son sein par le conseil de gestion, assure la représentation de la fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil de gestion dans le respect des statuts de la fondation. Il peut recevoir délégation de signature du directeur de l'UTBM. Le président de la fondation est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la fondation.

La fondation s'est dotée de nouveaux statuts actés par délibération du conseil d'administration du 15 décembre 2023 et d'un règlement intérieur dans la perspective de développer une logique de partenariat et par incidence, le niveau de ses financements et le développement de ses actions.

Les dotations initiales versées par les membres fondateurs s'élèvent à 284 120 €.

Fondateurs	Montant
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	50 000
Centre de Recherche Electrotechnique de Belfort	184 120
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	50 000
Total	284 120

La part non consommée de ces dotations est enregistrée en « Fonds propres ». A la clôture de l'exercice 2025, elle s'élève à 50 000 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

Niveau des produits et des charges et niveau de la dotation consommable

Les produits 2025 de la fondation sont faibles, seulement 6 000 € de mécénat LISI, les charges ne le sont guère moins 8 026€ dont 7640 € au titre de formation.

Le compte du Crédit Agricole a été soldé. Les derniers frais de gestion trimestriels nous ont été remis mais 144 € de frais de clôture nous sont restés à charge. Le solde a été transféré sur le compte au Trésor qui s'élève maintenant 57 006.99 €.

Principes, règles et méthodes comptables

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan arrêté au 31/12/2025 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste.

Le compte de résultat présente un solde négatif de 2 026 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les données sont présentées en euros.

Règles générales

L'article L.719-12 du Code de l'Education prévoit que les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique s'appliquent aux fondations universitaires, dans les conditions fixées par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, et ce, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décret en Conseil d'Etat (décret n°2013-756 du 19 août 2013 codifiant les articles R719-194 à R719-205 du Code de l'éducation relatifs aux fondations universitaires).

Les fondations universitaires doivent établir des comptes annuels conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux règles prévues dans le Plan Comptable Général.

Selon ce règlement et selon l'article R719-201 du Code de l'Education, Le budget et le compte financier de la fondation universitaire sont annexés à ceux de l'établissement. La fondation est un budget annexé de l'université et non plus un budget annexe.

La double autorité de tutelle de l'établissement a pris acte de cette spécificité dans la nouvelle instruction comptable commune parue au BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022. Des comptes sont désormais dédiés aux fondations universitaires dans le plan de comptes commun applicable aux organismes publics dépendant de l'Etat en application du titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les éléments des états financiers de la fondation ne doivent plus être intégrés à celles de l'établissement.

La fondation dispose de maquettes spécifiques de bilan et de compte de résultat, distinctes de celles de l'établissement.

Méthodes comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de plan de compte et comparabilité des exercices

Depuis 2020, la dotation consommable et le cumul des prélèvements annuels sont clairement identifiés sans contraction.

En 2023, le plan de compte a évolué pour se rapprocher de celui des associations auxquelles les fondations universitaires sont assimilées pour la réglementation comptable.

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives au bilan

Actif immobilisé

Néant

Actif circulant

Etat des créances :

Néant

Fonds propres

Composition des fonds propres :

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale versée par les fondateurs et des versements ultérieurs.

Dotation :

Les dotations des membres fondateurs sont enregistrées pour partie en dotations consommables, susceptibles d'être utilisées par la Fondation, et pour partie en dotations non consommables, selon les critères réglementaires qui obligent les fondations à conserver 50% de la dotation initiale versées par les personnes publiques. Le montant de la dotation à l'origine de la fondation s'élevait à 284 120 €.

Au 31 décembre 2025, le solde net des dotations consommables s'élève toujours à 1 622 € et celui des dotations non consommables à 50 000 €.

Traitement des dotations consommables :

Selon la méthode comptable induit par le règlement ANC 2018-06, un produit représentatif de la quote-part de la dotation consommée est constaté pour traduire comptablement en partie double la consommation des dotations consommables.

Tableau de variation des fonds propres :

En €	2024	+	-	2025
Dotation initiale	287 515			287 515
Dotation consommée	235 893			235 893
Dotation restante	51 622			51 622
<i>Dont dotation non consommable</i>	50 000			50 000
<i>Dont dotation consommable</i>	1622			
Réserves				
Report à nouveau	7411			5385
Résultat			2026	
Total	59 033			57 007

Provisions pour risques et charges

Néant

Dettes

Néant

Disponibilités

Le compte du Crédit Agricole a été soldé. Les derniers frais de gestion trimestriels nous ont été remis mais 144 € de frais de clôture nous sont restés à charge. Le solde a été transféré sur le compte au Trésor qui s'élève maintenant 57 006.99 €.

Informations relatives au compte de résultat

Produits d'exploitation

Ressources de la Fondation :

Les ressources de la Fondation sont constituées :

- Des dons et legs ;
- Des produits financiers ;
- Pour le solde, de la quote-part de la dotation initiale virée au compte de résultat.

Comptabilisation des dons :

Les dons encaissés ou dont l'engagement est certain au 31 décembre sont comptabilisés en ressources de l'exercice en ressources liées à la générosité du public. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

Les produits de l'exercice sont constitués de dons ; ils s'élèvent 6 000 €.

Produits financiers

Néant

Charges d'exploitation

Les charges de l'exercice sont relatives à la gestion courante de la fondation : frais financiers, affiche, frais de mission et formation.

Résultat exceptionnel

Néant

Autres informations

Effectif

Néant

Engagements financiers

Néant

Tableaux Budgétaires - Fondation

Compte financier 2025

Tableau des emplois

Tableau des autorisations budgétaires

Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau des équilibres financiers

Tableau des opérations pour compte de tiers

Compte de résultat et tableau de financement

Plan de trésorerie

Tableau des recettes fléchées

Tableau des opérations pluriannuelles agrégées

Tableau des opérations pluriannuelles détaillées

Tableau de synthèse

Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires

Fondation

Dépenses								
	AE				CP			
	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025	Tx exécution	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025	Tx exécution
Personnel	-	-	-		-	-	-	
dont contributions employeur au CAS Pension	-	-	-		-	-	-	
	-	-	-		-	-	-	
	-	-	-		-	-	-	
	-				-	-	-	
Fonctionnement	769	47 600	7 886	16,57%	820	47 600	7 861,00	16,51%
		-	-		-	-	-	
	-	-	-		-	-	-	
	-	-	-		-	-	-	
Investissement								
	-	-	-		-	-	-	
TOTAL DES DÉPENSES	769	47 600	7 886	16,57%	820	47 600	7 861	17%
Solde budgétaire (excédent)					7 479,53	2 800,00	-	-

Recettes				
RE				
CFI 2024	BI 2025	CFI 2025	Tx exécution	
8 300	20 400	6 000		Recettes globalisées
				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
				Autres financements publics
8 300	20 400	6 000		Recettes propres
-	30 000	-		Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
	30 000			Recettes propres fléchées
8 300	50 400	6 000		TOTAL DES RECETTES
-	-	1 861,00		Solde budgétaire (déficit)

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme				-51			
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	0	0	7 886	7 861	0	0	7 886	7 861
Formation initiale et continue	0	0	7 886	7 861	0	0	7 886	7 861
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master			7 886	7 861			7 886	7 861
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat							0	0
D105 - Bibliothèques et documentation								
D106 - Recherche universitaire							0	0
D113 - Diffusion des savoirs et musées							0	0
D114 - Immobilier							0	0
D115 - Pilotage et support							0	0
Étudiants	0	0	0	0	0	0	0	0
D201 - Aides directes aux étudiants							0	0
D202 - Aides indirectes							0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							0	0
D3 Autres programmes							0	0
Total	0	0	7 886	7 861	0	0	7 886	7 861

0

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	0
-----------------------------	---

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public									0
Droits d'inscription									0
Formation continue, diplômes propres et VAE									0
Taxe d'apprentissage									0
Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir									0
ANR hors investissements d'avenir									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres									0
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes					6 000				6 000
Total	0	0	0	0	6 000	0	0	0	6 000

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	1 861
----------------------------	-------

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)

Tableau 4 : Equilibre financierFONDATION

Besoins (utilisation des financements)	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
Solde budgétaire (déficit)	-		1 861
Remboursements d'emprunts (capital)			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)			
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)			-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme		-	1 861
Variation de trésorerie	7 480	2 800	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-	24 000	-
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)		- 3 400	
TOTAL DES BESOINS	7 480	2 800	1 861

CFI 2024	BI 2025	CFI 2025	Financements (couverture des besoins)
7 480	2 800	-	Solde budgétaire (excédent)
			Nouveaux emprunts (capital)
			Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
7 480	2 800	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	-	1 861	Variation de trésorerie
			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
		1 861	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)
7 480	2 800	1 861	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers

(Présenté pour information à l'organe délibérant)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Libellé	décaissements
TVA (solde)	445*	
	Total	0,00

C1

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Libellé	encaissements
TVA (solde)	445*	
	Total	0,00

C2

Tableau 6 : Situation patrimoniale
(soumis au vote de l'organe délibérant)

FONDATION

Charges	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
Personnel			
dont charges de pensions civiles*			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	888,67	47 600	8 026
Intervention			
Total des charges (1)	889	47 600	8 026
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 411	2 800	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 300	50 400	8 026

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	7 411	2 800	- 2 026
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
- (C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs			
-(C 7542) apports virés au compte de résultat			
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif			
= CAF ou IAF*	7 411	2 800	- 2 026

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	2 026,00
Investissements			
Remboursement des dettes financières			
Total des Emplois	-	-	2 026,00
Apport au Fonds de Roulement	-	2 800	-

Produits	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
Subventions de l'Etat			
Fiscalité affectée			
Autres subventions			
Autres produits	8 300	50 400	6 000
Total des produits (2)	8 300	50 400	6 000
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	2 026
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 300	50 400	8 026

RESSOURCES	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
Capacité d'autofinancement*	7 411	2 800	-
Financement de l'actif par l'État			
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
Autres ressources			
Augmentation des dettes financières			
Total des Ressources	7 411	2 800	-
Prélèvement sur Fonds de Roulement	7 411	-	2 026,00

Indicateurs	CFI 2024	BI 2025	CFI 2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	7 411,33	2 800	- 2 026,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 68,20		- 165,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	7 479,53	2 800	- 1 861,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	59 032,99	74 100	57 006,99
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	165,00	71 300	-
Niveau de la TRESORERIE	58 867,99	74 050	57 006,99

FONDATION

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	58 867,99	58 867,99	58 867,99	58 867,99	58 867,99	58 748,99	58 748,99	58 748,99	58 646,99	58 646,99	58 646,99	58 646,99	
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6000	6000
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes propres	0			0	0	0	0	0	0	0,00	0	6 000,00	6000
Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Subvention pour charges d'investissement fléchée		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes propres fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations gérées en compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
TVA encaissée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0					
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6000	6 000,00
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	0	0	0	0	119	0	0	102	0	0	0	7640	7861
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	119	0	0	102	0	0	0	7640	7861
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses sur recettes fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations gérées en compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TVA décaissée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0		119	0	0	102	0	0	0	7 640	7 861</

			CFI 2025
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	- 51
	2	Niveau initial du fonds de roulement	59 032,99
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	165,00
	4	Niveau initial de la trésorerie	58 867,99
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	58 868
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	7 886,00
	6	Résultat patrimonial	- 2 026,00
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	- 2 026,00
	8	Variation du fonds de roulement	- 165,00
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS -
		Variation des stocks	+ / - -
		Charges sur créances irrécouvrables	- -
		Produits divers de gestion courante	+ -
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS - 165,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - - 165
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 1 861,00
	12.a	Recettes budgétaires	6 000
	12.b	Crédits de paiement ouverts	7 861,00
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-
	14	Variation de la trésorerie = 12 + 13	- 1 861,00
		14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	- 1 861,00	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 165,00	
16	Variation des restes à payer	25,00	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	- 26,00
	18	Niveau final du fonds de roulement	57 006,99
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-
	20	Niveau final de la trésorerie	57 006,99
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	57 006,99
		Comptabilité budgétaire	
		Comptabilité générale	